

Circuit de l'Amitié 2023

Règlement

Modifications 2023 en vert

Table des matières

Généralités.....	1
Inscriptions, secrétariat, séries et groupes, nombre d'essais, personal bests	2
Challenge individuel.....	3
Challenge interclubs.....	4
Récompenses	4
Accès au terrain et comportement.....	5
Homologation World Athletics	5

Généralités

1. Les meetings entrant en compte pour le présent circuit sont :

le meeting du 30 avril organisé par Andenne (OCAN)
le meeting du 21 mai organisé par Waremme-Oreye (WACO)
le meeting du 11 juin organisé par le Royal Flémalle Athletic Club (RFAC)
le meeting du 23 juillet organisé par Huy (HUY) sur la piste de Hannut
le meeting du 6 août organisé par Seraing (SER)
le meeting du 27 août organisé par Hannut (FCHA)

2. Le challenge comporte deux compétitions indépendantes: un challenge individuel et un challenge interclubs.

3. Le challenge est ouvert **aux athlètes de tous les clubs de la LRBA**. Les prestations d'athlètes issus d'autres clubs que ceux de la LRBA n'entrent donc pas en compte dans le classement.

3b. Les dossards du jour (athlètes non-affiliés) sont autorisés uniquement dans les cas suivants :

- Athlètes benjamins, pupilles et minimes lors de la dernière manche à Hannut uniquement.

- Athlètes étrangers (France, Pays-Bas, Allemagne...) pour toutes les catégories et à toutes les compétitions.

Tous les autres athlètes doivent être en ordre de licence sportive au plus tard le vendredi précédent la compétition pour participer. La base de données fédérale des athlètes fait foi. Les athlètes n'étant pas en ordre à temps seront systématiquement refusés.

Le dossard du jour coûte 3 euros (assurance et impression)

RAPPEL : les athlètes Kangourou ne peuvent pas participer aux compétitions.

4. Sauf mention contraire ou dérogation par le présent règlement, les règlements généraux (World Athletics, LRBA et LBFA) sont d'application lors de toutes les manches.

5. En cas de litige (prévu ou non par le présent règlement), le Comité du Challenge et le Jury désigné pour la compétition seront les seuls compétents.

5b. Conformément au règlement LBFA, toute plainte ou contestation concernant la compétition doit être introduite auprès du Juge-Abitre au plus tard 30 minutes après la publication des résultats.

Les réclamations concernant les classements doivent être introduites par e-mail à contact@liveathletics.be au plus tard 48h après la publication de ceux-ci.

Inscriptions, secrétariat, séries et groupes, nombre d'essais, personal bests

6. Les inscriptions par internet à sont obligatoires pour tous les athlètes avant chaque compétition.

Les inscriptions à chaque manche seront ouverte maximum une dizaine de jours avant la date de celle-ci.

Les inscriptions seront systématiquement clôturées le jour avant la compétition, à 20h.

Les athlètes ne sont autorisés à participer qu'aux épreuves ouvertes pour leur catégorie respective !

Pour toute question technique, veuillez contacter AB Timing (www.liveathletics.be).

7. Toute participation à une épreuve de l'horaire doit être confirmée **au plus tard 40 minutes** avant le début de cette épreuve.

Lorsque les listes des participants ont été éditées, **il n'est en aucun cas possible de les modifier**. Le secrétariat du cercle organisateur se réserve le droit d'accepter ou non une confirmation tardive lorsque les listes n'ont pas encore été éditées. **C'est aux athlètes et aux parents d'athlètes à être prévoyants en ce qui concerne le timing**. L'affluence sur nos meetings nécessite une organisation rigoureuse du secrétariat pour tenir un maximum les horaires établis.

Le jour de la compétition, il est autorisé :

- **d'ajouter une inscription** à une autre épreuve si on est déjà inscrit (à limiter au maximum) ;
- **de ne pas confirmer son inscription** à telle ou telle épreuve.

8. Pour les épreuves de sprints, les séries seront établies comme suit :

- répartition des couloirs depuis le couloir central vers les couloirs extérieurs ;
- regroupement des athlètes selon le P.B. spécifié à l'inscription;
- la série la plus rapide court en premier.

9. Pour les épreuves de demi-fond, les séries seront établies comme suit :

- maximum 16 participants par série sur 800m;
- maximum 22 participants par série sur les épreuves > 800m;
- regroupement des athlètes selon le P.B. spécifié à l'inscription;
- la série la plus rapide court en premier.

10. Pour les concours, les athlètes seront répartis dans l'ordre décroissant des P.B.

11. En aucun cas, le secrétariat ne répondra favorablement aux demandes des athlètes et/ou entraîneurs concernant la répartition des séries, autre que les dispositions prévues par le présent règlement. Par exemple, **il ne sera pas accepté de regrouper plusieurs athlètes dans une même série à la demande**, sauf pour la tentative d'un record ou de minimas pour un championnat. Dans ce cas, le secrétariat tentera de répondre à la demande dans la mesure du possible.

12. Dispositions concernant le nombre d'essais :

- le nombre maximum d'essais pour les B.P.M. est fixé à 3;
- en B.P.M., à partir de 26 participants, le nombre d'essais est fixé à 2;
- pour les autres catégories, le nombre d'essais est fixé à 3 (+3 pour les 8 meilleurs).

13. Important ! Règles pour les 'personnal bests' :

Les athlètes sont les seuls responsables des PB spécifiés lors de l'inscription.

Il n'est pas autorisé de modifier un PB le jour de la compétition. Le PB est sans problème modifiable directement sur le formulaire d'inscription internet jusqu'à la clôture des inscriptions. Le PB spécifié doit être celui de la saison précédente ou de la saison en cours. Si aucune performance n'a été réalisée lors de la saison en cours ou de la saison précédente, le PB **doit rester vide**.

Il est évidemment interdit de spécifier un faux PB. Nous avons constaté par le passé une tendance à forcer certains P.B. pour être dans telle ou telle série. Ceci est totalement anti-sportif et est à proscrire. Il nous est techniquement actuellement encore impossible de vérifier les PB encodés. Nous comptons sur la bonne foi de tous.

Challenge individuel

14. Des classements individuels seront établis pour chaque catégorie :

en benjamins, pupilles et minimes (garçons et filles) : un challenge combinant une course et un concours

en cadets, scolaires, juniors, seniors et masters (hommes et dames) : un challenge de course et un challenge de concours

15. Le nombre de manches prises en compte pour le classement final est :

- 5 meilleurs totaux pour les catégories Benjamins à Cadets ;
- 4 meilleurs totaux pour les catégories Scolaires à Masters.

16. Pour figurer dans le classement final, il faut participer à un nombre minimum de manches :

- 4 manches pour les athlètes Benjamins à Cadets ;
- 3 manches pour les athlètes Scolaires à Masters

17. Un bonus de 50 points sera attribué à tout athlète ayant participé à chaque étape supplémentaire.

18. Pour toutes les épreuves du challenge individuel, les résultats seront transformés en points à partir d'une table d'équivalence (épreuves multiples BPM, WA pour les autres) et le total des 4 ou 5 meilleurs résultats donnera, suivant les catégories, le total final.

Tables de cotations (pour information) :

- En Benjamins, Pupilles et minimes : tables des épreuves combinées BPM + 600m.
- A partir de cadets : tables WA.
- Masters : tables Willems.

19. En BPM, pour obtenir des points à la manche, il faut obligatoirement participer à une course et un concours. La somme des points obtenus pour la meilleure course et le meilleur concours de chaque meeting est prise en considération.

Remarque : pour avoir des points, les athlètes benjamins, pupilles et minimes doivent donc avoir participé à au moins une course **ET** un concours. Sinon, leur participation à la manche sera prise en compte mais aucun point ne sera attribué ("0" dans le classement).

20. A partir de cadets, toutes les courses comme tous les concours permettent de figurer dans le classement car les points des tables rendent les équivalences possibles. Les différents classements sont donc accessibles à tous.

21. En cas d'ex-aequo, la meilleure performance de chaque athlète sera prépondérante, puis sa deuxième meilleure et ainsi de suite.

Challenge interclubs

22. Pour le challenge interclubs, toutes les épreuves organisées lors des 6 meetings entrent en ligne de compte.

23. Pour chaque épreuve, seul le meilleur athlète de chaque club est pris en considération dans le challenge interclubs.

24. Le comptage des points est effectué comme suit : le vainqueur de chaque épreuve rapporte 7 points à son club, le deuxième 5 points, le troisième 4 points... jusqu'au sixième qui rapporte 1 point. Tous les athlètes de l'épreuve peuvent influencer l'attribution des points. S'ils sont plusieurs à appartenir à un même club, ils servent alors à repousser les athlètes des clubs adverses plus loin dans le classement. Les athlètes classés au-delà de la sixième place ne rapportent donc pas de point.

25. Le total des points (de 7 à 1) de toutes les épreuves dans toutes les catégories (Hommes et Dames) pour l'ensemble des 6 meetings sera réalisé pour établir le classement final du challenge interclubs.

26. Pour les catégories benjamins, pupilles et minimes (garçons et filles), un classement par catégories sera établi en additionnant l'ensemble des points (7 à 1) de toutes les épreuves du circuit. Pour les autres catégories, il ne sera pas établi de classement par catégories.

27. Un classement provisoire par challenge, par catégorie et un classement provisoire interclubs seront établis à l'issue de chaque meeting, envoyés aux clubs concernés avec les résultats du meeting et affichés lors du meeting suivant.

Récompenses

28. Toutes les récompenses seront attribuées à l'issue des épreuves du dernier meeting de la saison. Les coupes et les médailles seront remises aux cinq premiers benjamins, pupilles, minimes et cadets (garçons et filles).

Les prix en espèces seront remis aux trois premiers scolaires, juniors, seniors et masters (hommes et dames)

Les challenges interclubs par catégorie ainsi que le challenge interclubs général seront récompensés

29. En 2020, les athlètes B.P.M. ayant participé aux 6 manches recevront une récompense spéciale pour leur régularité.

Accès au terrain et comportement

30. Outre le Jury et les bénévoles de l'organisation, **l'accès aux zones de compétition est limité selon les règles suivantes :**

- **AUCUN** parent ou accompagnant ;

- UN coach par club et par catégorie Benjamin et Pupille est autorisé dans les zones de concours. Pour ces deux catégories uniquement, les coaches peuvent rester dans la zone du concours pendant le déroulement de celui-ci. Le coach veille à respecter les consignes du Jury et à ne gêner en aucun cas le déroulement de l'épreuve.

- Pour les autres catégories, les coaches sont autorisés sur le terrain jusqu'au début de l'épreuve. Une fois celle-ci démarrée, les coaches doivent quitter le terrain. Pour les épreuves de courses, les coaches quittent le terrain dès le départ de la première série.

- Pour des raisons évidentes de sécurité, la traversée du terrain est **INTERDITE à toute personne** pendant qu'un ou plusieurs concours de lancer est (sont) en cours.

- Le système de badges est abandonnés. Nous comptons sur l'honnêteté de tous.

31. Le Juge-Arbitre et les autres membres du Jury excluront toutes les personnes n'ayant pas à se trouver sur le terrain (cf. règles article 30). En cas de deuxième remarque, la personne peut être exclue du stade. **Les personnes sont priées de se conformer aux injonctions du Jury.**

32. Les entraîneurs, photographes, athlètes, bénévoles et parents doivent toujours et sans exception respecter les injonctions des officiels. Ceci pour veiller au bon déroulement des épreuves et à la sécurité de tous.

Homologation World Athletics

33. Cette année, les compétitions ne sont pas homologuées World Athletics à cause de diverses contraintes organisationnelles. Néanmoins, les performances seront bien validées au niveau Belge. Les cercles organisateurs réexamineront ce point pour la saison 2024.